

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



UNIS
POUR LES
FAMILLES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
UDAF 67
26 JUIN 2025
A L'AGF
Strasbourg



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Extrait du rapport moral
de Mme Marie José CAILLER
Présidente de l'UDAF 67

Assemblée Générale du Jeudi 26 juin 2025

Je vous disais l'an dernier, lors de notre Assemblée Générale du 13 juin 2024, que nous avons vécu une période 2020-2022 particulièrement troublée, les années 2023 et 2024 devaient marquer un tournant décisif dans la manière de concevoir la place et le rôle de notre Union au sein des acteurs locaux du lien social.

Nous avons dû collectivement faire montre d'agilité et de résilience en questionnant l'exercice de nos missions et nos accompagnements au sens large.

2023, année tourmentée, a vu le départ de nos chargés de missions, l'arrivée en juin 2023 d'un DRH et la mise en place d'une DG par intérim. Cette dernière étant à cette date Directrice du PJM.

Au 1^{er} février 2024, la Directrice Générale par intérim a été nommée Directrice Générale. Avec l'appui du DRH, la mobilisation des cadres et des membres du Bureau, la nomination en mars d'un nouveau DAF et en avril d'une Directrice Générale Adjointe, devait nous permettre de reprendre la gestion de notre UDAF 67.

C'était sans compter début mai, l'indisponibilité puis le départ de notre DAF, une impossibilité de ce dernier à présenter le bilan financier lors de notre AG de juin 2024, d'où l'obligation de reprogrammer une AGO à l'automne pour la présentation dudit bilan financier et d'une autre en novembre pour l'approbation des résolutions.

Nous avons pu le faire grâce à l'embauche d'une DAF, Mme Sylvie ZERR en octobre et qui s'est tout de suite attelée à rattraper le retard structurel de la gestion comptable de notre UDAF. Et à ce jour, nous n'avons qu'à nous louer des énormes compétences de cette dernière à restructurer notre gestion comptable.

Mais cette période a engendré une surveillance et un accompagnement accrus de nos financeurs.

D'autant qu'il nous importait de remettre en place aux côtés de notre Direction, une Assistante de Direction, Mme Régine VILLENEUVE, en remplacement de Mme Marie-Laure OBRECHT, en retraite au 1^{er} août 2024 et également reconstruire notre service de l'action familiale grâce à l'embauche en été 2024, d'une première chargée de mission, pour répondre aux attentes de la CAF 67, partenaire avec lequel l'UDAF 67 a toujours eu des liens forts.

C'est dans ce cadre, avec également pour cause de réorganisation de cette dernière avec son homologue Haut-Rhinoise de la mise en œuvre du Schéma Alsacien des Services Aux Familles et non plus départemental, que nous perdons au passage le pilotage des EVS (Espaces de Vie Sociale) des associations familiales adhérentes à l'UDAF 67 plus quelques autres. Nous perdons également toute la coordination des accompagnements Bas-Rhinois du REEAP, du temps de l'Enfant et d'autres.

La fin de l'année 2024, si doucement certaines situations se rétablissaient, d'autres restaient plus fragiles autour du dialogue social, et tendues en raison d'erreurs d'orientations, de relations non apaisées, pour s'achever par la fin du contrat du DRH, la démission de la RRH et l'absence de la Directrice Générale, à charge pour la nouvelle DAF et la DGA de maintenir le cap de l'UDAF 67 et de rassurer l'ensemble des collaborateurs.

Malgré ces situations, notre UDAF, garante des valeurs de solidarité, d'humanité et d'utilité sociale, a continué de répondre présente, de jouer son rôle d'accompagnement et de soutien de toutes les familles et des personnes accompagnées dans le cadre des différents services dont l'UDAF 67 à la charge légale.

Le 4ème trimestre de cette année 2024, a également vu la mise en œuvre des travaux de notre nouveau projet associatif.

Je remercie toutes les personnes (l'intervenante, Mme Caroline OBERLIN, les salariés et administrateurs) qui se sont impliquées dans cette élaboration.

Ainsi, 2025 verra la rédaction d'un nouveau projet associatif pour 5 ans et un nouveau projet des services qui impliquera tous les administrateurs, ainsi que les salariés, unis ensemble dans la défense et l'intérêt de toutes les familles.

Quant aux salariés de notre UDAF 67, dans cette tourmente, ils et elles ont eu à cœur de poursuivre la réalisation de leurs missions, dans des conditions souvent difficiles, parfois anxiogènes. Le rapport d'activité qui vous sera présenté dans quelques instants parle de lui-même.

Qu'il leur soit rendu hommage aujourd'hui.

Or, les défis à relever sont encore nombreux, spécifiquement et présentement, il est indispensable de remettre de l'humain, de la proximité dans l'accompagnement et les soutiens apportés aux familles du département.

Toutes les actions décrites dans le prochain rapport d'activité 2024 qui vous sera présenté méritent d'être mises à l'honneur et ne sont possibles que grâce au soutien précieux de l'ensemble de nos salariés, l'investissement de nos bénévoles, de nos représentants et délégués familiaux et du soutien financier de nos partenaires.

Le rôle de notre Union est plus que jamais essentiel, voire existentiel, dans une société qui ne cesse de se fragmenter.

Car, au-delà de toutes les incertitudes qui pèsent sur le futur, nous sommes résolus à maintenir l'humain au cœur de nos préoccupations et de nos combats.



**LES FAMILLES SONT UNE FORCE
NOUS SOMMES LA FORCE DES FAMILLES**

MOT DE LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

Mme Véronique PASSEMAR
Directrice Générale Adjointe de l'UDAF 67

Si nous avons pu continuer dans cette tourmente et si nous continuons aujourd'hui, malgré tous les défis que nous avons à relever, c'est grâce à vous, les collaborateurs, à votre engagement envers les plus démunis, les plus vulnérables, une volonté de se retrouver autour des valeurs de respect, de solidarité, d'humanité.

Au sein de l'UDAF 67, il y a une vraie croyance en la défense des droits des personnes et des familles, le souci de partager des moments conviviaux pour tenir face à la charge mentale assumée, et une volonté de restaurer une communication saine et porteuse de sens.

La montagne est haute, chacun.e en est conscient.e, et le chemin à parcourir est long, mais ensemble nous tiendrons bon.

Merci également aux bénévoles, représentant.es et délégué.es familiaux pour leur engagement sincère dans l'amélioration des droits des familles concernant la santé, le handicap, le logement, l'enfance, l'éducation, la solidarité et cohésion sociale ...

Ce rapport d'activité 2024 est pour Vous.



LES FAMILLES SONT UNE FORCE
NOUS SOMMES LA FORCE DES FAMILLES

L'ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE CIBLE

PRESIDENTE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

DIRECTION GENERALE

Pour représenter l'UDAF 67 à l'externe, chercher les budgets,
être en adéquation avec le projet associatif,
impulser la politique familiale, travailler le projet des services,
promouvoir des stratégies, des actions.

SERVICES
SUPPORTS

SERVICES AUX PERSONNES
ET AUX FAMILLES

SERVICE
ACTION FAMILIALE

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

asso-factures@udaf67.fr

Ressources Humaines
et Qualité
rh@udaf67.fr

Service Juridique
mpjuri@udaf67.fr
03 88 52 89 85

ISTF
tuteursfamiliaux@udaf67.fr

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS PJM

4 Quai Altorffer
Strasbourg
03 88 52 89 75

Mesures de représentation
Mesures d'assistance

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SA

19 Rue du Faubourg National
Strasbourg
03 88 52 89 70

MJAGBF
MAJ
MASP
PASS / Surendettement

22 Rue du 22 Novembre
Strasbourg
03 88 52 89 89
action-familiale@udaf67.fr

FAMILLE GOUVERNANTE

Weiler
03 88 09 98 66

Mertzwiller
03 69 02 18 17

Saverne
09 60 41 39 67

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'UDAF Bas-Rhin c'est 34 associations adhérentes

Mouvements familiaux à recrutement général



AFC (Associations Familiales Catholiques)

- Fédération Départementale AFC
- AFC Strasbourg Eurométropole
- AFC Bas-Rhin Nord
- AFC Bas-Rhin Sud



AFL (Associations Familiales Laïques)

- Conseil Départemental : CDAFAL
- AFL Strasbourg
- AFL Schiltigheim/Haguenau
- AFL MIA



AFP (Associations Familiales Protestantes)

- AFP Chrysalide
- AFP La Source
- AFP Germes d'Espoir
- AFP Le Roc



AGF (Association Générale des Familles)



CSF (Confédération Syndicale des Familles)

- Union Départementale CSF
- CSF Alsace Nord
- CSF Alsace Ouest
- CSF Eurométropole
- CSF Strasbourg Neuhof Ouest
- CSF Strasbourg Elsau
- CSF Molsheim et environs
- CSF Ostwald, Lingolsheim, Illkirch
- CSF Scherwiller
- CSF Dambach La Ville



FAMILLES RURALES

- FR Initiatives
- FR Ernolsheim sur Bruche
- UFCV FR (Union Féminine Civique et Sociales Familles Rurales)

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Mouvements familiaux à recrutement spécifique



APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés)



APF (Association des Paralysés de France)



EFA (Enfance et Familles d'Adoption)



LA FAMILLE DU CHEMINOT



UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)



SOS PAPA

Mouvements familiaux non fédérés



ALEF (Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation)



DMP (Dessine Moi Une Passerelle)



ESPOIR 67



OPAL (Organisation Populaire des Activités de Loisirs)



TP TP (Troubles Psychiques Tous Partenaires)

LES MISSIONS DE L'UDAF 67

Mission 1

REPRESENTER LES FAMILLES

Mission 2

DONNER UN AVIS AUX SERVICES PUBLICS

Mission 3

GERER DES SERVICES D'INTERET FAMILIAL

Mission 4

ESTER EN JUSTICE

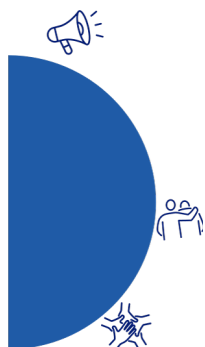
L'UDAF 67 porte la voix des familles par ses représentants,
ses délégués familiaux, son service de l'action familiale
et ses services d'intérêt familial

L'UDAF 67 intervient auprès des pouvoirs publics
(Conseil Départemental, Préfecture, CAF, CPAM, communes ...)
pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.
Les représentants familiaux siègent dans les différentes instances
dont les travaux ont un impact sur la vie quotidienne des familles.

Représenter les familles, c'est faire entendre leurs voix,
défendre leurs intérêts dans les différents organismes du département du Bas-Rhin.



LA VIE INSTITUTIONNELLE ET STATUTAIRE AUTOUR DE 4 MISSIONS



- DONNER AVIS
- REPRESENTER LES FAMILLES
- GERER DES SERVICES D'INTERET FAMILIAL
- AGIR EN JUSTICE



L'UDAF 67 anime et soutient des associations familiales adhérentes.
Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins
(parentalité, formation, santé, consommation...)
et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

LA PARTICIPATION AU RESEAU URAF GRAND EST ET A L'UNAF

L'UDAF 67 est inscrite dans une dynamique participative :

- A l'URAF : AG et colloque du 7 novembre 2024 sur le fonds spécial
- A l'UNAF : Journées et groupes de travail portant sur :
 - La Communication
 - Lire et faire lire
 - Lire ensemble
 - Information et soutien au budget familial/PCB
 - Les représentations
 - La participation au tutoriel de REZO Institution et services pour le dépôt des éléments constitutifs à la réalisation de son activité, les informations liées à sa vie statutaire et à ses représentants.

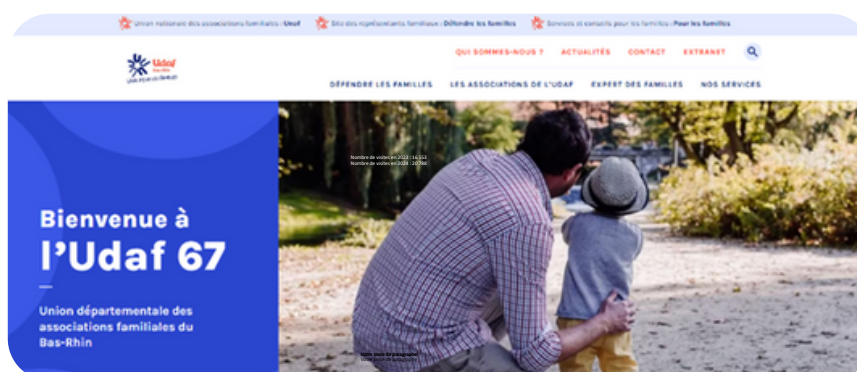
LA COMMUNICATION

Le site internet UDAF 67

Depuis janvier 2023, le site de l'UDAF 67 a intégré l'écosystème digital de l'UNAF.

En 2024, un travail de structuration et d'actualisation du contenu a été opéré afin d'améliorer la lisibilité des informations publiées et de l'image de l'UDAF 67.

Ce travail d'actualisation est à poursuivre afin de maintenir un bon niveau en nombre de visiteurs.



Nombre de visites en 2023 : 16.553

Nombre de visites en 2024 : 20.788



+ 20,3 %

REUSSITES ET SATISFACTIONS EN 2024

- La constitution d'un groupe de travail pour partager les outils existants et identifier les axes d'amélioration
- L'actualisation des pages du site internet
- Des publications régulières sur la page Facebook de l'UDAF 67
- Un diagnostic des outils existants et ceux manquants

REPRESENTER LES FAMILLES

DONNER AVIS

Mission inscrite dans la loi, qui permet à l'UDAF 67 de représenter les familles auprès des Conseils, Assemblées, Organismes ou Commissions instituées par l'État et les Collectivités Territoriales.

Les positions prises par les représentants dans les instances tiennent compte des réalités vécues ou des demandes formulées par les familles.

Les délégués de l'UDAF 67, représentants des familles, sont présents dans une centaine d'instances départementales et régionales sur des questions touchant à la vie des familles :

Le logement et l'habitat, le cadre de vie et l'aménagement du territoire, les transports, la santé et l'action médico-sociale, l'enfance et la jeunesse, l'aide aux personnes âgées ...

Ils sont présents dans plus de 250 centres communaux et intercommunaux d'action sociale du département.

4 thématiques

- Famille, enfance, éducation
- Santé et handicap
- Cohésion sociale et solidarité
- Logement et cadre de vie

Famille, Enfance, Education

- **En défense des droits des enfants et des jeunes**

Intervention dans le cadre de mesures disciplinaires prises à l'encontre d'éducateurs sportifs et d'animateurs de jeunesse.

Au sein de la commission de formation spécialisée en matière disciplinaire - CDJSV67.

- **En défense de l'intérêt supérieur de chaque enfant d'avoir une famille**

la plus adaptée en tenant compte des réalités de l'adoption et des limites formulées par les candidats dans leur demande d'agrément : participation à la commission d'agrément pour l'adoption d'un enfant pupille de l'Etat ou venant de l'étranger.

- **Au soutien des enjeux de la petite enfance**

Participation au Schéma régional et départemental des services aux familles.

- **Dans le cadre de la délégation CAF**

Investissement des représentants de l'UDAF 67 au sein des diverses instances de la CAF 67 (Conseil d'Administration, Bureau, Commission des marchés, Commission des recours amiables, Commissions des pénalités, Commission de l'animation de la vie sociale, Commission des aides individuelles) pour souligner l'importance d'avoir des rencontres régulières avec les techniciens de la CAF afin de faire remonter les attentes des familles du Bas-Rhin et aller vers des projets qui répondent aux besoins des familles.



Santé et Handicap

Pour un total de plus de 800 heures effectuées par les représentants de l'UDAF 67 :

- Investissement au sein de divers Conseils et Commissions de la CPAM, Commissions des Usagers, Comité de protection des personnes, conférence régionale de la santé
- Participation des représentants des usagers au sein des différents groupes hospitaliers du Bas-Rhin, en défense du respect des droits des patients, de la qualité des soins, d'un droit à la présence de l'aidant ou de la personne de confiance.
- En proposition d'amélioration concrète à partir des plaintes des patients.
- En participation à des travaux d'identitovigilance pour diminuer les risques et améliorer la qualité des prises en soins.

Cohésion sociale et Solidarité

Il est rendu compte des éléments transmis par les délégués familiaux siégeant au Conseil d'Administration des CCAS.

C'est une "photographie" de l'année 2024, au travers du regard des délégués familiaux.

- **La dynamique des CCAS**

Investissement des représentants de l'UDAF 67 au sein des communes du Bas-Rhin, avec un apport important d'informations sur les thématiques traitées et les actions menées, avec un minima pour l'ensemble de ces représentations de 257 heures de travail. L'essentiel des actions :

- Auprès de personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- En soutien des personnes en situation de précarité
- En initiative pour favoriser le bien-vivre dans la commune et le lien social

- **La Banque de France**

Participation à la Commission de surendettement, 2 réunions par mois en représentation et études des dossiers des familles.

Logement et Cadre de vie

- **L'habitat et cadre de vie**

Dans le cadre de la Commission consultative des services publics locaux d'Eurométropole (marché d'intérêt national de Strasbourg, parkings ...)

Dans le cadre de la participation au Conseil d'Administration d'OPHEA (+ de 130 heures), a été soulignée l'importance de prendre des mesures complémentaires dans le projet de loi de finance 2025 en matière de politique des loyers.

- **La Commission DALO**

57 heures consacrées à une préparation attentive des dossiers.

- **CCAPEX**

Plus de 12 réunions, pertinence de notre présence pour des voies de solutions (reports d'échéances, reports d'expulsion, plan d'apurement, négociation avec les partenaires).



ACTIONS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UNAF



Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les missions générales de l'UDAF Bas-Rhin se complètent par des actions définies par une convention établie avec l'UNAF. Ces actions déclinent localement les priorités entre l'Etat et l'UNAF.

Les objectifs 2022-2026 souscrits sont :

- Accompagner la structuration et le développement de lieux de soutien à la parentalité
- Partager la lecture
- Accompagnement budgétaire

→ DÉVELOPPER DES LIEUX DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

En 2024, en raison de l'absence d'un chargé de mission, l'UDAF 67 a mis à disposition des associations, des partenaires et de certaines structures, les outils pour l'animation d'ateliers sur la parentalité et a favorisé l'utilisation de l'outil Class'Parents auprès de partenaires et au sein des écoles. L'UDAF 67 n'a pas pu développer d'atelier de formation des parents.

→ PARTAGER LA LECTURE :

DEUX ACTIONS ET DES TEMPS FORTS AUTOUR DU LIVRE

Actions coordonnées au sein de l'UDAF 67 par Mme Marie-Laure OBRECHT, puis en septembre 2024, par la chargée de mission de la vie associative, en lien avec les bénévoles lecteurs qui profitent d'outils d'animation, d'un espace bibliothèque, d'une communication commune.

Les actions sont différentes tant par le public, les intervenants, le contenu et la forme d'animation.

→ Lire et faire lire

Lire et faire lire a été lancé en 1999, sous le parrainage de l'écrivain Alexandre JARDIN.

Son but était le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires, les centres de loisirs, les crèches, les bibliothèques.

Dans le Bas-Rhin, Lire et faire lire est coordonné par l'UDAF 67 et la Ligue de l'Enseignement 67. Le rôle de la coordination départementale est d'accompagner les lecteurs bénévoles : elle fait le lien entre eux, met à disposition des livres et outils de lecture, propose des formations, met en place des événements liés aux livres et à la lecture, anime des ateliers d'échanges, veille au respect de la Charte Lire et Faire Lire ...

L'année 2024 a été marquée par :

- Le renforcement de l'équipe des bénévoles référentes des secteurs dits «bénévoles relais »
- L'organisation quasi systématique de réunion de rentrée dans les territoires par territoire
- Le passage à une base de gestion informatisée du suivi des bénévoles et des partenariats
- Une nouvelle sectorisation pour faciliter l'accueil et le suivi des bénévoles.

Sont engagées dans cette action, **278 bénévoles qui lisent auprès de 6.000 enfants.**

Exemple d'une journée festive à Urmatt, le 1^{er} juin 2024 sur le thème : "Comment lire un livre à de très jeunes enfants".



Un petit mot sur la Bibliothèque Lire et faire lire 0-7 ans de l'UDAF 67, à disposition de tous :

Au sein de l'UDAF 67, au 22 Rue du 22 Novembre, tous les mercredis après-midi, se trouve une bibliothèque à l'attention des tous petits et les bénévoles "lire et faire lire" ont la possibilité de venir emprunter des ouvrages.

Il y est proposé du matériel d'animation, des documents sonores, des instruments de musique, des livres adaptés, en tissu ou cartonné, des Kamischibai pour tous les âges, des livres multilingues à destination des tous petits.

C'est un véritable lieu d'échanges et de rencontres entre lecteurs particulièrement actifs.

En 2024, c'est plus de 800 ouvrages proposés et 628 qui ont été empruntés par les quelques 70 emprunteurs, et 9 après-midis d'animations ont été proposées en 2024.

Cette bibliothèque existe grâce au soutien financier de la CAF du Bas-Rhin qui alimente les investissements réalisés comme l'achat de livres, matériels pédagogiques ou l'aménagement de la bibliothèque.

Avec l'appui de l'UDAF 67 et de la Ligue de l'Enseignement, les bénévoles du département ont pris part à quatre temps fort sur la période septembre 2024 à décembre 2024.

- La rentrée des associations à Strasbourg
- Schilick On Carnet (festival autour de la littérature Jeunesse à Schiltigheim)
- Le Marché de Noël du Neuhof
- Le Marché de Noël de Strasbourg



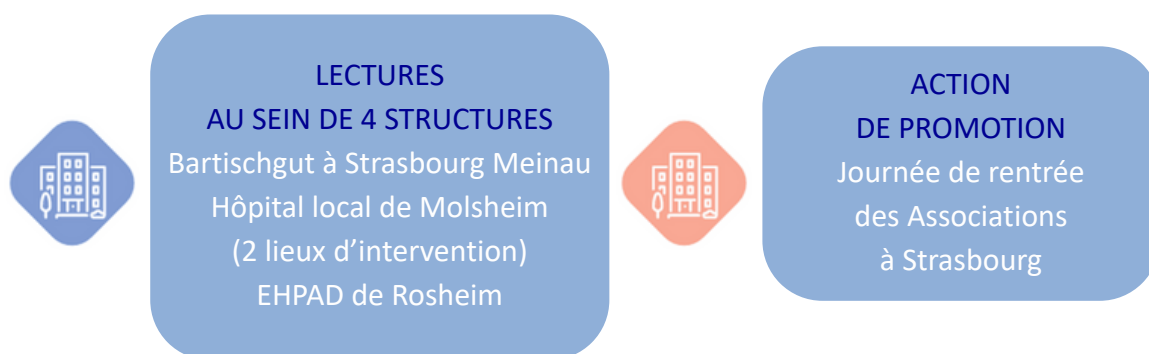
Lire ensemble

Ce projet développé uniquement par le réseau des UDAF à partir de l'action "Lire et faire lire", s'adresse à une population adulte.

- Leur offrant un accès à la culture, à travers la lecture : les bénévoles grâce à leurs interventions, permettent d'amener le livre où il n'arrive pas systématiquement et s'adressent à des publics qui y ont difficilement accès.
- Luttant contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité : le projet va au-delà de la proposition d'un partage autour de la lecture. En permettant de vivre ces moments de rencontre et de convivialité, les séances de « Lire ensemble » offrent le partage d'un temps collectif et la possibilité de créer du lien social.
- Les soutenant dans leur rôle d'aidant : le programme permet aux familles de bénéficier d'un temps de répit et de se sentir accompagnées dans les responsabilités d'aidant qu'ils assument.

En 2024 :

Renouvellement de la communication avec l'édition d'un nouveau flyer "Lire ensemble"



Les lectures se destinent à un public âgé, en situation de dépendance, hébergé au sein d'établissements de soins.

Ces lectures sont animées de sorte à favoriser la participation du public. Les thèmes sont divers autour du printemps, de la cuisine, des métiers d'antan.

Les bénévoles s'appuient sur des mallettes pédagogiques pour construire leur animation.

Des structures contactent régulièrement l'UDAF 67 pour développer de nouveaux partenariats.

ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE

Un dispositif fédéré et précurseur, labellisé PCB depuis 2016 (1er label renouvelé) et confirmé en 2020 avec l'obtention d'un 2ème label PCB.



- Pour tout public
- 14 permanences des associations familiales : proximité et discrétion
- Transmission éducative : socle de la lutte contre le surendettement
- Au cœur du dispositif : complémentarité entre des professionnels de l'accompagnement budgétaire et social de l'UDAF 67 (soit 3 professionnels représentant 2,25 ETP) et des bénévoles formés et ouillés

Le dispositif du PASS s'adresse à toutes les personnes qui, majoritairement, ne bénéficient pas de prestations sociales et qui présentent les premières difficultés budgétaires.

Le dispositif est soutenu grâce à l'engagement de 5 associations adhérentes à l'UDAF 67 :

1. AGF
2. AFL
3. CSF
4. Familles Rurales
5. Famille des Cheminots.

3 principes fondamentaux et fondateurs :

1. La proximité
2. L'éducation populaire
3. La prévention.

→ Les différents acteurs du PASS

- Les référents associatifs
- Les bénévoles qui accueillent, évaluent la situation, recueillent les documents administratifs nécessaires et assurent le lien avec l'intervenant social, salarié de l'UDAF 67
- Les salariés UDAF 67 en appui technique et en constitution de dossiers de surendettement, de suivi de la procédure, d'ouverture de droits, de conseils budgétaires et de consommation.

→ Dans le cadre de l'animation du dispositif

- 2 comités de pilotage avec les référents associatifs et les salariés de l'UDAF 67
- 2 demies-journées de partage d'expériences avec les bénévoles
- 14 lieux de permanences sur le département du Bas-Rhin
- Représentations à l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire
- Participations actives aux groupes de travail de L'UNAF - Liens avec la BDF - Le modèle économique des PCB - Déploiement du nouveau logiciel dédié aux PCB
- Rencontres avec le SIAO - Alsace Habitat - Electricité de Strasbourg - CAF - CMS - UTAMS - CARSAT - CCAPEX plénière

→ Les financeurs du PASS

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité)
- La CeA (Collectivité Européenne d'Alsace)
- La Ville de Strasbourg
- La CARSAT (Caisse d'Assurance Santé et de Santé au Travail)
- La MSA (Mutuelle Sociale Agricole)
- L'UNAF

→ Activité chiffrée et typologie des personnes accompagnées

En phase 1 et 2 → 206 nouveaux dossiers ont été pris en charge

- 24 personnes n'ont eu besoin que d'un entretien (part d'abandon importante)
- 121 personnes ont été accompagnées au long cours.

En tenant compte des dossiers entrés avant 2024, nous relevons en phase 1, accompagnement par les bénévoles :

- 39 nouveaux dossiers et 58 sortis dont 15 passés en phase 2 à l'UDAF 67

En phase 2 : 89 dossiers ont été pris en charge par l'UDAF 67 :

- 30 dossiers ouverts avant 2024 et qui se sont poursuivis en 2024
- 59 nouveaux dossiers démarrés en 2024

En 2024, sur les nouveaux dossiers ouverts, les retraités accompagnés ayant bénéficié du dispositif du PASS contre le surendettement, représentent 10 % des nouveaux accompagnements effectués par l'UDAF 67 en phase 2.

Les Séniors (50 ans et +) sont représentés dans 31 % des dossiers nouvellement ouverts en 2024 en phase 2, soit un niveau équivalent au national.

Les personnes âgées de 62 ans ou + représentent 10 % des dossiers de surendettement déposés en 2024.

En 2024, les personnes retraitées ont poussé les portes des points d'accueil du PASS contre le surendettement car elles sont orientées par le biais des permanences des associations familiales membres du dispositif, par les acteurs sociaux ou caritatifs (CMS ou assistantes sociales de secteur), par un ami, un médecin, la CCAPEX, une entreprise d'aide à domicile ou encore par la Banque de France avec qui nous entretenons des liens privilégiés.

PROJETS SPECIFIQUES PORTES PAR L'UDAF 67

LES AIDANTS

Depuis 2013, l'UDAF 67 est engagée à travers la mise en place d'un collectif inter associatif pour les aidants, l'organisation de conférences-débats, la participation active au comité de coordination "Aide aux Aidants de l'EMS" ainsi qu'un soutien apporté aux tuteurs familiaux.

En 2016, l'UDAF 67 et l'UDAF 68 ont chacune mis en place un site départemental "Paroles de familles" dédié aux aidants de personnes en situation de handicap, personnes malades ou en perte d'autonomie liée à l'âge, sur tout le territoire alsacien.

Au premier semestre 2023, avec le soutien technique de l'UNAF, l'UDAF 67 et l'UDAF 68 ont mis en place sur leur site institutionnel, une page spécifique dédiée à la thématique des aidants, qui propose un calendrier commun des manifestations et actions sur l'ensemble du territoire alsacien.

Ce calendrier, accessible sur les sites de chaque UDAF, ou à partir de la plateforme de la CeA, permet ainsi, sur l'ensemble du territoire alsacien :

- Aux aidants d'avoir connaissance des événements organisés près de chez eux
- Aux acteurs de communiquer sur leurs actions
- De faire du lien entre les partenaires

Le Lancement officiel du site a eu lieu le 8 septembre 2023

Lien vers le site Être aidant 67 : <https://www.udaf67.fr/etre-aidant/>

Le site "Être aidants 67" remplace le site "Parole aux Aidants 67".

Les deux UDAF 67 et 68 travaillent étroitement en lien pour :

- La veille régulière des actions sur le territoire (échanges et relances des acteurs, recherches sur Internet et réseaux sociaux ...)
- Les saisies et mises en ligne
- La promotion du calendrier des actions et de la PIACA auprès des acteurs et grand public (déplacements, rencontres, réalisation de supports de communication ...)

➤ Au 31 décembre 2024
le site "Être aidants 67"
comptaient 1.954 événements recensés
et 5.408 vues !!



Outre l'animation du site, l'UDAF 67 est sollicitée et a participé à divers forums des aidants, dont le forum strasbourgeois :

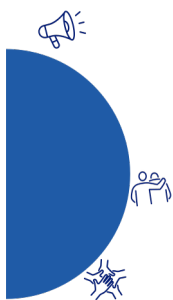
"Pour une réponse territoriale efficace", le 15 novembre 2024, à Strasbourg, à l'occasion de la 15ème journée nationale des aidants.

Le but de ce forum était de permettre aux aidants de rencontrer les acteurs de proximité et de s'informer sur les différents dispositifs existants près de chez eux.

TERRITOIRES LES PLUS ACTIFS	NOMBRE DE FICHES
Nord-Alsace - Haguenau - Wissembourg	24
Ouest Alsace - Saverne - Molsheim	40
Eurométropole de Strasbourg	63
Centre Alsace	9



LE RESEAU DES PARENTS



site internet, nouvelle version
mis en ligne le 1er juin 2023

Gestion par l'UDAF 67 du site du réseau d'accompagnement des parents67.

Ce site référence, à l'attention des parents, l'ensemble des rencontres, conférences, ateliers et événements les concernant dans la relation parent-enfant et dans l'éducation de leurs enfants de 0 an à l'âge adulte.

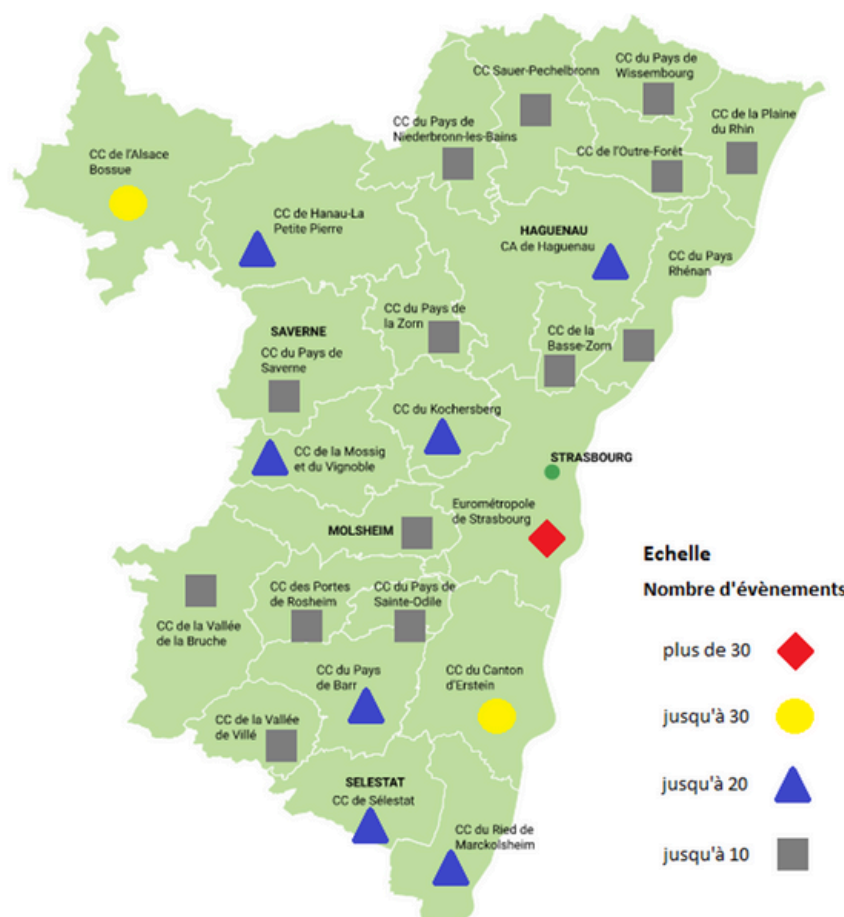
Parmi les thèmes les plus abordés : *"Être parent d'un jeune enfant de 6 à 11 ans, ou d'un adolescent"*.

On y relève en 2024 les statistiques suivantes :

Nombre d'actions saisies dans l'agenda	293 (pour rappel en 2023 : 244 actions)
Nombre de vues	24.407 (pour rappel en 2023 : 11.300 vues)
Nombre de visiteurs	10.107

CARTOGRAPHIE DES EVENEMENTS DU RESEAU DES PARENTS

THEMES ABORDES	TOTAL
Être parent et confronté à une situation de décès	0
Être parent et confronté à une situation de handicap	20
Eduquer ensemble un enfant / Séparés mais toujours parents	6
Être parent d'un enfant de 6 à 11 ans	109
Être parent d'un adolescent	113
Devenir parent	23
Être parent d'un jeune enfant	159
La participation des parents	3
Pour tous	30



L'ISTF

Plateforme d'information et de soutien des tuteurs familiaux

Plateforme animée par un salarié de l'UDAF 67 et un bénévole, en soutien des familles en exercice ou en demande d'une mesure de protection d'un proche, ou d'un mandat de protection future.

Plateforme qui propose des :

- Rencontres collectives en extérieur, au profit d'un nombre conséquent de familles et de professionnels du secteur médico-social en lien avec les familles et leurs proches
- Permanences le mercredi et rencontres collectives sur site à l'attention des familles
- Lien avec les juges des tutelles du Bas-Rhin
- Lien et réponse aux demandes des diverses associations, établissements médico-sociaux, maisons de retraite pour une information sur les mesures de protections juridiques

Pour le recueil des appréciations en 2024 sur les temps collectifs :

Commentaire de mandataire familial - plateforme collective du 10 février 2024 :

« Matinée très intéressante, pragmatique »

« La pluralité des participants apporte un éclairage complet des situations avec des expériences concrètes »

Commentaire de mandataire familial - plateforme collective du 13 avril 2024 :

« Temps d'échange très apprécié car très riches en informations, les encadrants sont à l'écoute et fournissent beaucoup de conseils utiles »

Ou encore, à la rencontre du 21 septembre 2024 :

« Merci pour la clarté des explications, votre patience, c'est un grand soulagement pour un nouvel aidant d'avoir accès à des explications ciblées et à jour.

Un grand merci »

 **Au total, 816 familles
ont été accompagnées
avec un taux de satisfaction de 100 %**

GESTION DES SERVICES

GERER LES SERVICES D'INTERET FAMILIAL

SPJM - SA - FAMILLES GOUVERNANTES



BILAN

SERVICE PROTECTION DES MAJEURS

SPJM

Les mesures de protection sont régies par la loi du 5 mars 2007 entrée en vigueur le 1er janvier 2009.

Cette loi a été modifiée pour certaines dispositions, par la loi de programmation et de réforme de la justice du 23 mars 2019 visant à simplifier certaines procédures.

Le dispositif légal mis en œuvre affirme **le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux, de la dignité et de l'intérêt des personnes protégées.**

L'Article 425 du Code Civil stipule que « *Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier d'une mesure de protection juridique* ».

C'est ainsi que le service PJM assure l'exercice de mesures prononcées par le juge des contentieux et de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, visant à assurer la protection de la personne et/ou de son patrimoine, se déclinant principalement sous la forme de :

- Tutelle (mesure de représentation)
- Curatelle (mesure d'assistance)
- Sauvegarde de justice (mesures courtes ne portant que sur certains actes spécifiques)

En 2024, ce service compte 64 salariés, soit :

- 7 équipes de délégués en charge de mesures de représentation ou d'assistance prononcées par un juge des tutelles pour des adultes vulnérables
- Une responsable de service coordinatrice et 3 chefs de service en charge des équipes
- Déploiement de 3 délégués référents au soutien des nouveaux salariés et d'une assistante référente
- Le service a fait l'objet d'une évaluation en 2024 avec un bilan globalement positif
- Poursuite du COPIL visant à l'amélioration du climat social au sein du service PJM

Accent sur le cœur du métier

- La recherche de la volonté de la personne et son expression sont au cœur du métier de mandataire PJM, mais relèvent également de chaque acteur dans son propre domaine d'intervention. La recherche de la volonté de la personne et le respect de ses choix sont des exigences éthiques qu'il nous faut rappeler sans relâche aux divers partenaires dont le réflexe est souvent de solliciter l'autorisation du curateur/tuteur avant de questionner la capacité de consentir de la personne protégée.
- Travail de réflexion mené au sein des équipes par les chefs de services sur les principes édictés par la loi de nécessité, subsidiarité, proportionnalité et individualisation des mesures de protection, afin de veiller à adapter constamment la mesure de protection à l'évolution de la situation du bénéficiaire et lui permettre un retour à l'autonomie dans la mesure de ses possibilités.

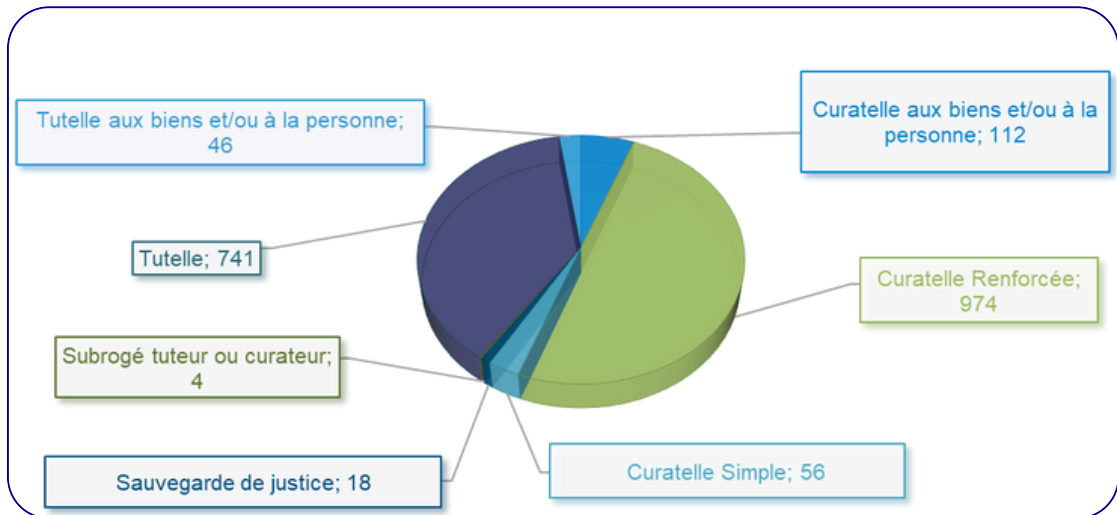
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRES MAJ

La mesure d'accompagnement judiciaire est ordonnée par le juge des tutelles, en principe pour deux ans renouvelable une fois, mesure destinée aux personnes en grande précarité financière et sociale (en difficultés à gérer leurs ressources et à assurer le paiement de leurs charges essentielles). Le bénéficiaire type de la MAJ est majoritairement une femme de plus de 50 ans.

En 2024 : **46 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'une MAJ** et la sectorisation est la suivante :

SECTORISATION DES MAJ	NOMBRE DE MESURES	%
SECTEUR NORD EST	5	11
SECTEUR NORD OUEST	8	17
SECTEUR SUD EST	3	7
SECTEUR SUD OUEST	9	20
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	19	41
HORS DEPARTEMENT	2	4

MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE



Les personnes vulnérables,
en raison d'une altération des facultés physiques ou mentales
médicalement constatée,
beaucoup relèvent de la psychiatrie, handicap, situation de précarité,
violence, addictions.

Challenge sur la formation CNC pour 6 salariés
En 2025, développement du partenariat et fidélisation dans la profession :
Enjeu par rapport à la formation et au schéma départemental
de la protection juridique des majeurs.

FOCUS SUR LE SERVICE PJM

ACTIVITE DU PJM (hors MAJ)

1.951 mesures actives au 31.12.2024



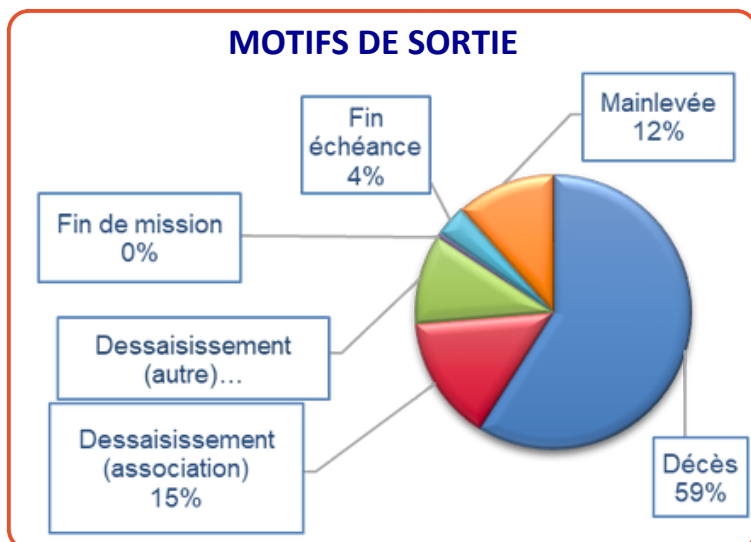
STABILITE (1.952 au 31.12.2023)

190 fin de mesures

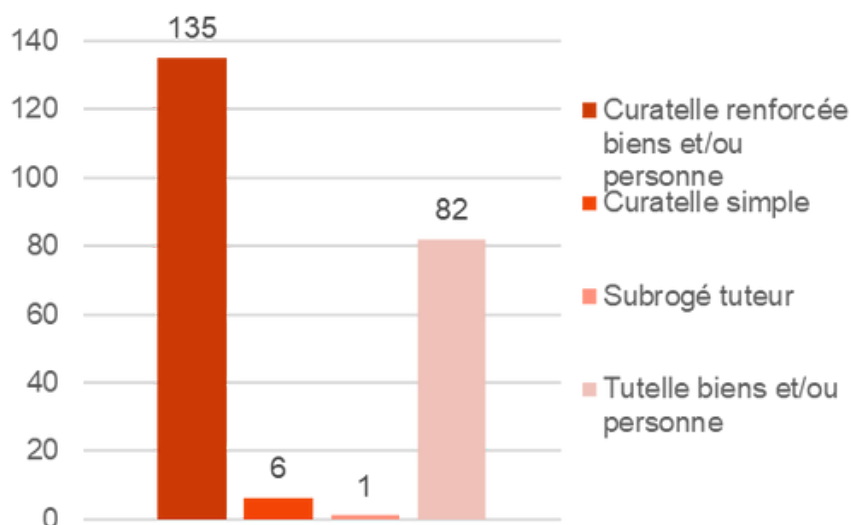


2.141 personnes vulnérables accompagnées en 2024

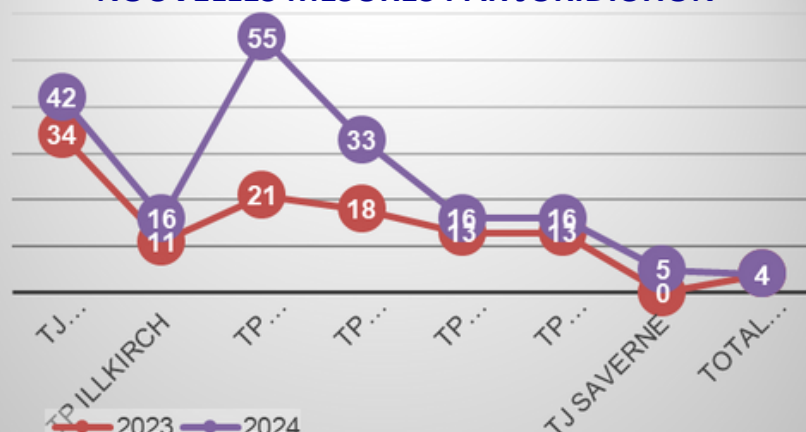
MOTIFS DE SORTIE



224 RENOUELEMENTS DE MESURES



NOUVELLES MESURES PAR JURIDICTION





BILAN

SERVICE ACCOMPAGNEMENT

SA

Le Service Accompagnement poursuit une mission socio-éducative visant le retour à l'autonomie budgétaire, administrative et sociale (accès/ maintien au logement entre autres) du public. La relation de confiance avec le bénéficiaire constitue la pierre angulaire de l'accompagnement.

Ses missions principales se déclinent comme suit :

- Dans la mise en œuvre de mesures judiciaires : MJAGBF et MAJ
- Dans la mise en œuvre de mesures administratives suivant un marché public : MASP
- Dans la mise en œuvre d'un accompagnement contractualisé dont l'objectif principal est d'accompagner les personnes confrontées à des difficultés financières, dispositif du PASS contre le surendettement et dispositif Action-Logement, pour accompagner des salariés ou bénéficiaires d'Allocations de Retour à l'Emploi en difficulté budgétaires par un accompagnement global et personnalisé sur du court terme.

Il va être abordé ici, principalement la MASP et la MJAGBF, la MAJ et le PASS ayant été abordé auparavant.



MASP

En 2024, le nombre de personnes accompagnées au 31 décembre était de 103 MASP (contre 110 en 2023), soit un ratio de 25.75 mesures par délégué en moyenne.

- 46 nouvelles mesures ont été confiées au service.
 - Sur ces 46 dossiers, 38 mesures ont pu démarrer et 7 mesures n'ont pas pu être ouvertes en raison du refus des bénéficiaires de contractualiser l'accompagnement.
 - 1 mesure a fait l'objet d'une décision d'annulation car une MJAGBF avait été demandée en amont et a démarré concomitamment à la MASP.
- La MASP n'avait plus de sens.

En totalité, en comptabilisant les entrées, sorties, suivis et mesures non ouvertes, 147 personnes ont été rencontrées par l'équipe.

Observation au démarrage de la mesure de situations très dégradées un nombre important de nouvelles mesures est concernées par une assignation en vue d'expulsion, sans compter un contexte difficile, en raison des positions des créanciers, de certains bailleurs et fournisseurs d'énergie : Difficile de négocier des plans d'apurement.

En raison des délais trop justes pour ouvrir les mesures, les situations d'urgences à résoudre sur une courte période, il a été remonté à la CeA que les délais étaient trop courts pour entrer en confiance des familles, concilier les disponibilités des personnes accompagnées et les disponibilités des délégués et travailleurs sociaux de secteur, et permettre la prise en main de la situation avec le consentement de la personne.

2024 s'est traduit par une année d'épuisement pour les salariés qui représentaient 3,8 ETP en charge de la MASP.



L'EXERCICE DE LA MASP AU REGARD DU PROJET DES SERVICES

	OBJECTIFS 2024	RESULTATS
AXE ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES	Harmoniser les outils de la MASP et de la loi 2002-2 en vue de soutenir la mise en place de la CeA et un rapprochement avec l'UDAF 68. Revoir avec la CeA, la référence RSA pour les CER dits sociaux, c'est-à-dire sans objectif d'insertion socioprofessionnelle.	A réaliser en 2025 A poursuivre
AXE PARTENARIAL	Promouvoir avec la CeA le dispositif de la MASP sur le Bas-Rhin : Création d'un outil commun. Poursuivre le travail de partenariat avec la CAF en vue de réduire les délais en ouverture et en clôture des mesures. Resserrer les liens avec les UTAMS, ES et bailleurs sociaux.	A réaliser en 2025 A poursuivre
AXE ETHIQUE ET BIENTRAITANCE	Poursuivre l'analyse de la pratique pour les professionnels	✓
AXE QUALITE	Soutenir les pratiques professionnelles par le biais de formations collectives sur le développement du pouvoir d'agir et la responsabilisation des personnes accompagnées. Déployer et s'approprier la migration et la bascule du logiciel comptabilité.	A poursuivre ✓

➔ **MJAGBF:** Protéger les familles quand la mauvaise gestion met en danger la santé, la sécurité ou la moralité des enfants- mesure ordonnée par le Juge des enfants

➔ Un service avec :

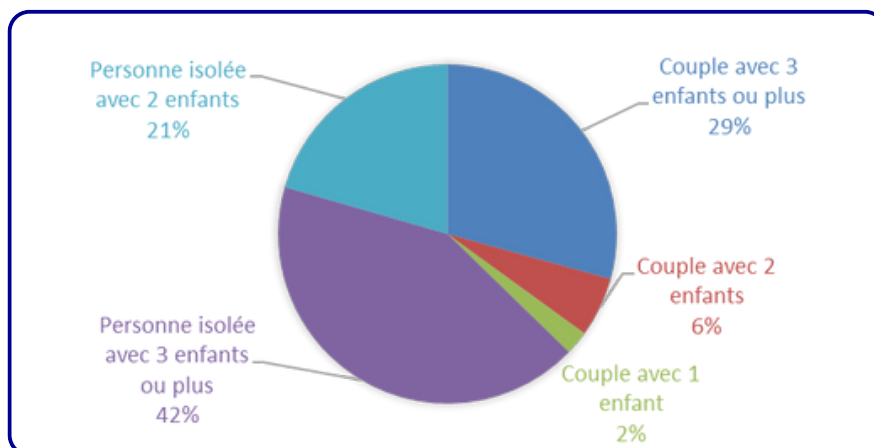
- 1 cheffe de service
- 1 chargée d'accueil
- 11 mandataires
- 3 assistantes

Ce Service a fait l'objet d'une évaluation globalement positive.

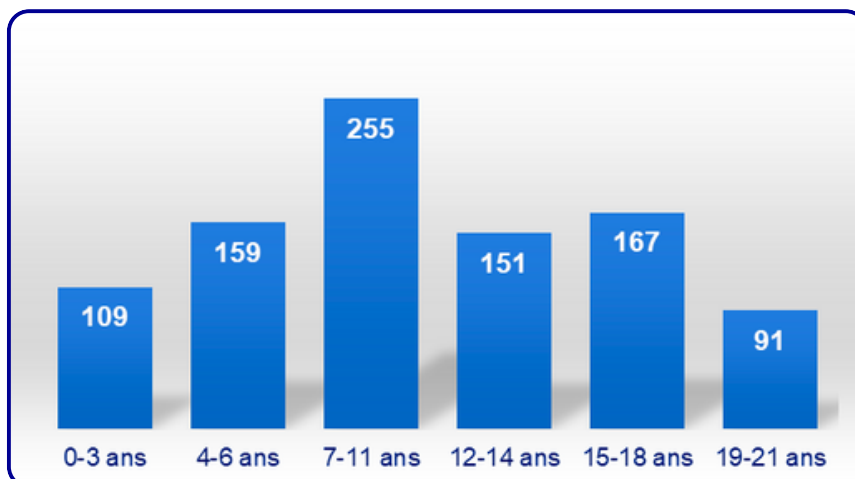
FOCUS SUR LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT

→ 263 familles accompagnées
(MJAGBF)

COMPOSITION DES FAMILLES BENEFICIAIRES



932 ENFANTS ET JEUNES MAJEURS DE - DE 21 ANS ACCOMPAGNES



- En terme de volume :
→ 331 mesures ont été exercées en 2024 dont 68 en fin de mesures
- 46% des fins de mesures correspondent à une mainlevée pour retour à l'autonomie de la famille accompagnée
- La majorité des enfants (40%) vivent à domicile sans mesure d'AEMO, ce qui interroge sur le manque de dispositifs mobilisés
- Pour les professionnels du Service Accompagnement, il est essentiel de renforcer le recours à la mesure AEMO en plus de la mesure MJAGBF
- Pour 2025 : Renforcer le partenariat, l'implication des équipes et la satisfaction des bénéficiaires qui sont au cœur de la priorité du service



BILAN

DU SERVICE FAMILLE GOUVERNANTE

WEILER - SAVERNE - MERTZWILLER

Le dispositif « Famille Gouvernante » de logement accompagné est propre à l'UNAF et aux UDAF.

Il est né d'une initiative associative et constitue une réponse souple et concrète qui s'est développée en s'adaptant aux besoins et aux ressources locales.

L'appellation « Famille Gouvernante » a été déposée à l'INPI et en 2010 ce dispositif a obtenu le label « Année européenne de la lutte contre l'exclusion ».

Dans le département du Bas Rhin, nous sommes assimilés aux Maisons Relais et disposons d'un agrément dans ce cadre défini par la Circulaire n°2002/595 du 10 décembre 2002.

**Famille Gouvernante compte trois maisons relais, à Saverne, Mertzwiller et Weiler :
45 résidents**

Chaque maison est gérée par trois gouvernants

Dispositif qui repose sur le concept de l'insertion à la vie quotidienne par le logement - régime des pensions de familles avec un taux d'occupation essentiellement masculin (75%).

Il est rappelé que l'admission des personnes est constituée par le référent social auprès du SIAO en raison l'absence de logement ou de la difficulté à être autonome dans le logement et que le projet de famille gouvernante repose sur la notion de temps.

- **Le temps de la dignité** : les résidents réapprennent les gestes élémentaires de la vie quotidienne, comme : se laver, se nourrir, prendre soin de soi, investir son logement, se respecter et respecter les autres.
- **Le temps de la reconstruction** : c'est le moment où la personne qui se sent à nouveau « debout » redécouvre qu'elle « a mal » et ressent la nécessité de prendre soin d'elle. Le parcours de soins peut alors démarrer avec comme plus-value la revalorisation de l'image de soi. Nous veillons à ce que le résident respecte son parcours de santé. Les suivis médicaux gagnent en régularité et en cohérence.
- **Le temps du désir** : il faut parfois jusqu'à plusieurs années pour élaborer à nouveau un projet personnel comme la participation à une activité, une insertion sociale et/ou professionnelle ou la reprise de contacts avec la famille
- **L'inscription dans une vie de groupe** : temps du repas collectif le midi, tant pour le préparer que pour le partager.

- Investissement de plus en plus important des gouvernants dans l'accompagnement des résidents / à la santé : les résidents ont un parcours de vie marquée par la maladie, les addictions et la précarité.
- Famille Gouvernante est concernée par la raréfaction de la prise en charge médicale des résidents (désengagement de la psychiatrie, absence de place en établissement spécialisé)
- Famille Gouvernante est confrontée à l'absence de réponse des mandataires privés (tuteurs ou curateurs) en charge de la mesure des résidents
- Famille Gouvernante, en 2024, a du faire face à des charges importantes en terme de dépenses énergétiques, d'inflation du prix de produits alimentaires et est en attente d'un ou d'une responsable pour sa réorganisation
- Constats généraux :
 - L'état de santé est le motif principal de perte de logement
 - La demande d'admission à Familles Gouvernantes transite par le SIAO



SOUTIEN DES SERVICES D'INTERÊT FAMILIAL

RESSOURCES HUMAINES - JURIDIQUE - COMPTABILITE - GED

LE SERVICE GED

Un service très éprouvé et totalement réorganisé en octobre 2024 avec le recrutement en remplacement d'un salarié décédé et d'un salarié partant.

Service dont sont dépendants le service PJM et la comptabilité avec un volume de gestion de **240.000 documents**, de **96.000 appels téléphoniques** et **3.581 personnes accueillies**.

Les salariés de ce service gèrent principalement :

- Le scan et la pré-indexation des factures, l'indexation du courrier, soit en général tous documents entrants par mail ou par papier
- Le standard en réception des appels, tout venant du service de la protection juridique des majeurs
- L'accueil physique des usagers du service de la protection juridique des majeurs

Le service est également en relais du renvoi des courriers concernant des usagers pour lesquels la mesure de protection n'est plus suivie par l'UDAF 67.

Il assure la navette de tout document entre le site du Faubourg et le site du Quai.

LE SERVICE JURIDIQUE

Il est garant de la sécurité juridique des actes passés pour le compte ou aux côtés de la personne protégée et garant de toute mise en cause de l'association.

Son équipe : six salariés en CDI à temps plein :

- 1 cheffe de service
- 1 assistante juridique
- 4 juristes en charge de la défense des droits des personnes protégées devant les juridictions civiles comme pénales, de la sauvegarde, assistance ou représentation de l'intérêt exclusif et patrimonial de la personne vulnérable, vente immobilière, emprunt hypothécaire, compromis, succession...)

Les actions des juristes sont visibles dans le logiciel métiers commun aux différents services de l'UDAF 67 sous un module intitulé « affaires juridiques », pour un total en 2024 de 645 actions juridiques contre 606 en 2023.

Quelques statistiques tirées du logiciel Evolution du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

- Total des courriers juridiques entrants en 2024 : 14.425
- Total des courriers juridiques sortants en 2024 : 7.240

LA COMPTABILITE DES MAJEURS PROTEGES ET DES FAMILLES

Les factures et paiements

Le délai moyen de paiement des factures est de 3,5 jours.

Quelques chiffres du traitement des factures des usagers en 2024 :

	QUANTITE EN 2024	QUANTITE EN 2023
FACTURES INDEXEES	51 756	57 718
FACTURES PAYEES	51 661	49 585
FACTURES REFUSEES OU SUPPRIMEES	95	8 133

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES

L'objectif en 2024 et pour les années à venir est de restructurer les process RH, de les stabiliser et d'amorcer une politique de développement RH axée sur la fidélisation des collaborateurs et le développement des compétences.

Quelques chiffres au 31 décembre 2024 pour les salariés :

- Effectif : 138 (hors personnels en intérim)
- Répartition par sexe hommes/femmes : 25 hommes / 113 femmes
- Type de contrats : 120 CDI et 18 CDD
- Nombre de personnes en situation d'handicap : 5
- Nombre de personne à temps partiel : 27 dont 6 hommes / 21 femmes
- Personnels en contrat intérim : 18

RECRUTEMENT

Depuis deux ans, l'UDAF 67 a fait le choix de remplacer ses collaborateurs à partir du moment où celui-ci est absent pour une durée de plus d'un mois dans un souci de continuité de service et de qualité du service rendu.

Afin de permettre davantage de flexibilité et de réactivité pour des embauches urgentes sur des périodes réduites, l'UDAF 67 a décidé de recruter en intérim et a fait appel à l'agence Gezim.

LE SERVICE COMPTABILITE EN 2024

Comptabilité Associative		Comptabilité Majeurs Protégés		
Directrice Administrative et Financière depuis Octobre 2024				1,00 ETP
Comptable	1,00 ETP	Comptables	1,00 ETP	
Aide comptable (dossier FG)	0,20 ETP	Assistants de gestion	3,00 ETP	
Aide comptable (dossier paie)	1,00 ETP	Aides comptables	4,20 ETP	
	2,20 ETP	Référent numérique	1,00 ETP	
			9,20 ETP	

LA COMPTABILITE ASSOCIATIVE

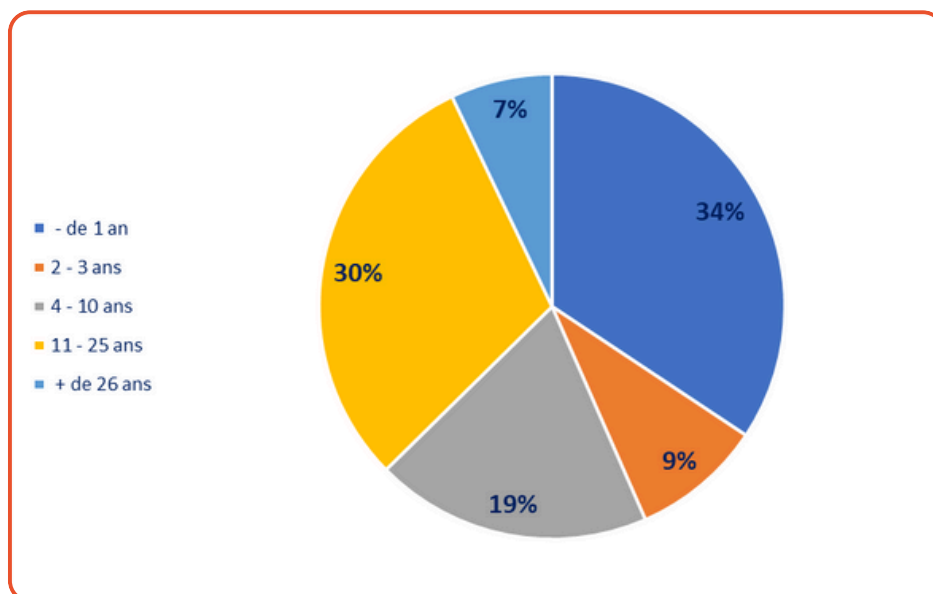
Le service de la comptabilité associative a évolué en 2024. Les fonctions comptabilité-paie assurées par le service RH sont désormais assurées par le service administratif et financier.

L'INFORMATIQUE

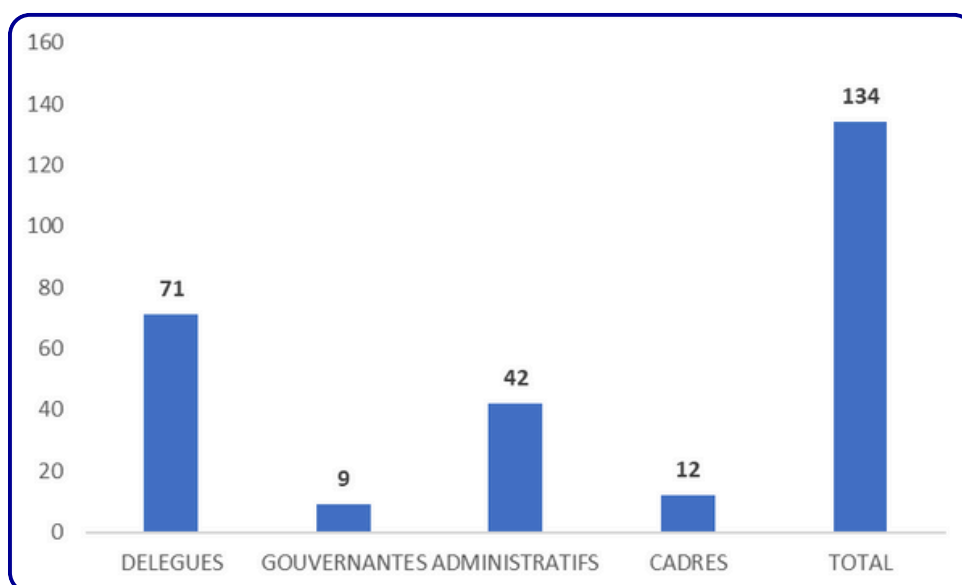
La gestion financière des comptes des usagers est désormais réalisée au moyen du logiciel métier, Evolution. Un référent numérique est en charge du suivi informatique et de la logistique.

FOCUS SUR LES SERVICES SUPPORTS

REPARTITION DE L'EFFECTIF / ANCIENNETE

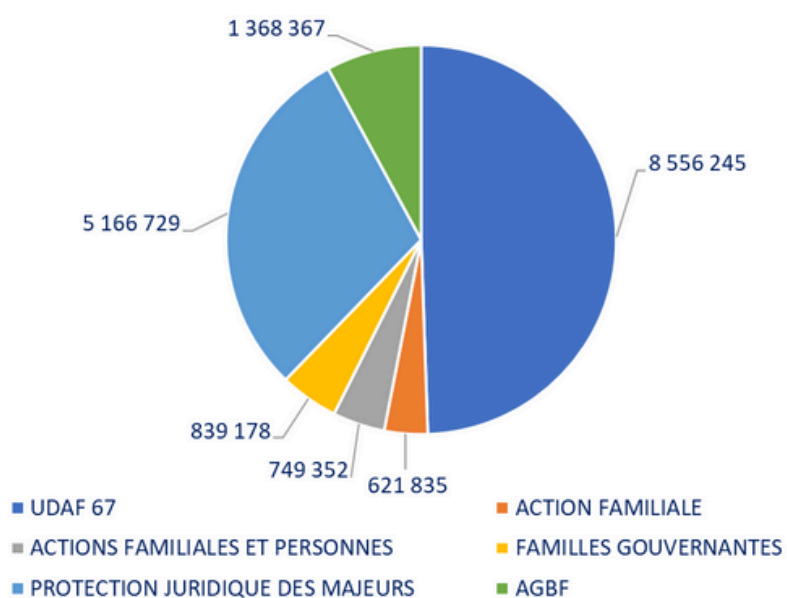


REPARTITION DES SALAIRES PAR CATEGORIE EN ETP AU 31.12.2024

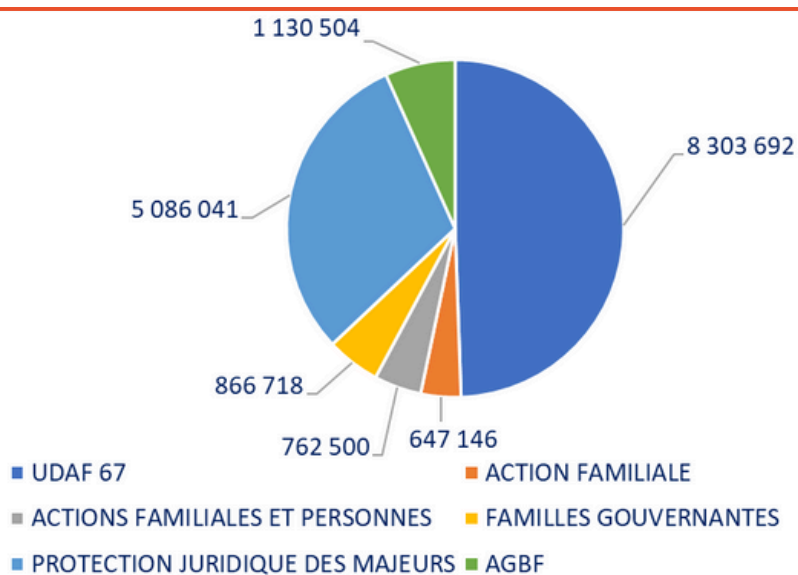


LE RAPPORT FINANCIER

RECETTES



DEPENSES





UNIS
POUR LES
FAMILLES

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE DE L'UDAF BAS-RHIN

La bientraitance est une posture



Udaf
Bas-Rhin

RESPECTER

Se soucier de l'impact de nos actes sur autrui et accepter les autres pour ce qu'ils sont dans le respect des règles de citoyenneté.

DONNER DU SENS

Permettre à chacun d'évoluer au quotidien et de favoriser son autonomie.

ACCOMPAGNER

Soutenir la personne dans ses projets en assurant une continuité d'accompagnement.

ÊTRE BIENVEILLANT

Veiller au bien de l'autre, c'est une manière d'être et d'agir.

ÉCHANGER

Avoir une réflexion collective et évolutive pour agir au mieux.

OBSERVER

Identifier les besoins de la personne pour lui apporter des réponses adaptées.

COOPÉRER

Associer les acteurs vers des objectifs communs. C'est aussi favoriser leur participation.

INDIVIDUALISER

Personnaliser et adopter la relation en respectant sa singularité.

RENDRE ACCESSIBLE

Se mettre à la portée de l'autre pour rendre les choses possible.

ÉCOUTER

Prêter une attention à l'autre et recueillir la parole de l'autre avec empathie.



UNIS
POUR LES
FAMILLES

